



# Stratégies de propriété partagée d'assurance vie

Une occasion unique pour les familles, les sociétés et les  
principaux cadres de mettre leur revenu à l'abri de l'impôt

Assurance et placements  
Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



Les sociétés, les membres clés du personnel et les familles peuvent bénéficier du partage de la propriété d'une assurance vie. Dans le cadre du partage de la propriété, chaque partie ne paie que pour les garanties dont elle a besoin. Les deux parties se partagent les primes ainsi que les composantes de prestation de décès et de valeur de rachat par le biais d'un accord formel conclu entre elles. Cette entente est aussi connue sous le nom de « partage de primes ».

L'avantage est que chaque partie paie pour la composante de prestation de décès ou la composante de valeur de rachat, ce qui peut permettre de réduire les coûts ou d'obtenir des taux de rendement plus élevés.



## Famille : propriété partagée

Composantes/objectifs respectifs

### L'enfant adulte est propriétaire des avantages successoraux

- Protection des personnes à charge
- Préservation du patrimoine
- Protection potentielle contre une saisie par des créanciers pour certaines des personnes bénéficiaires désignées

### Le parent est propriétaire des placements et de la valeur de rachat

- Revenu sur les placements et valeur de rachat exemptés d'impôt du vivant
- Versement libre d'impôt aux personnes bénéficiaires au décès
- Transfert libre d'impôt à certains membres de la famille



## Société : propriété partagée des placements

Composantes/objectifs respectifs

### Le cadre est propriétaire des avantages successoraux

- Préservation du patrimoine
- Couverture de l'impôt sur les gains en capital, d'autres montants d'impôts et des dettes
- Versement d'un revenu au (à la) conjoint(e) et/ou aux personnes à charge
- Égalisation de la succession

### La société est propriétaire des placements et de la valeur de rachat

- Croissance sur les placements et valeur de rachat exemptées d'impôt jusqu'au décaissement
- Versement potentiel de résultats non distribués en franchise d'impôt à certains ou à tous les actionnaires résidant au Canada
- Fonds accessibles comme garantie pour les occasions d'affaires, les expansions, etc.



## Société : propriété partagée protectrice

Composantes/objectifs respectifs

### La société est propriétaire des avantages successoraux

- Protection d'une personne clé
- Financement d'une convention de rachat
- Garantie pour les prêts bancaires : une partie des primes peut être déductible d'impôt

### Le cadre est propriétaire des placements et de la valeur de rachat

- Croissance sur les placements et valeur de rachat exemptées d'impôt du vivant
- Versement libre d'impôt à la personne bénéficiaire au décès
- Fonds accessibles pour l'emprunt ou comme garantie pour un prêt bancaire personnel

**Avantages successoraux de l'assurance vie**

**+**

**Placements et valeur de rachat exemptés  
d'impôt**

**=**

**Assurance vie entière ou universelle**

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez [empire.ca](http://empire.ca) pour obtenir plus d'information, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

## Équipe Planification fiscale et successorale et planification de la retraite

L'équipe Planification fiscale et successorale et planification de la retraite est composée de spécialistes dont l'objectif principal est de vous outiller pour aider vos clients et clientes à atteindre leurs objectifs financiers au moyen de stratégies essentielles en matière d'assurance, de patrimoine et de planification.

➤ **Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec l'équipe des ventes de l'Empire Vie qui peut accéder à l'équipe et à ses ressources dans le cadre de cas complexes ou plus importants.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

Ce document reflète l'opinion de l'Empire Vie à la date de publication. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

<sup>MD</sup> Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

**Assurance et placements - Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**  
[empire.ca](http://empire.ca) [placement@empire.ca](mailto:placement@empire.ca) 1 877 548-1881

INS-1367130-FR-09/23

